

Conseil de ligue Nouvelle-Aquitaine Tennis de Table 5 Mars 2021 – Visio conférence

Début du conseil en visio-conférence sur Zoom à 19 heures.

Présents : Daniel MARCHAND, Philippe DUMONTEIL, Philippe PALISSE, Cyril CLEMENT, Robert GENESTE, Catherine BERTRAND, Pierre LEFEBVRE, Philippe LION, Arnaud VALLIERE, Gilles BOUVIER, Arnaud BRUN, Mélanie DALMEIDA, Luce GELLIBERT, Gérard GIFFART, Patrice JOUETTE, Vincent LABARBE, Michel LAVALLEE, Jamy LHOSTE, Frédéric POCHELU, Gilles POREL, Stéphane POUSSET, André SARDET, Daniel SAUTERAUD, Julien TESSEYRE, Miguel VICENS, Maurice VIDAL, Denis WEISS.

Excusés : Mario D'ALMEIDA, Jean-Paul DUMAS, Eléonore FLORY, Julie LATREUILLE, Stéphane PIGEONNIER.

Absents : Cyril CHAVANT, Jean-Marc ESCALLE, Françoise EYRAUD, Vincent LORIOU.

Le PV de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

Finances :

Le point sur le budget est réalisé par les trésoriers : une augmentation de 14 k€ est à noter suite à l'intégration de l'exonération exceptionnelle COVID19 de cotisations sociales pour la période de février à mai 2020. Information connue et chiffrée postérieurement à l'AG de septembre 2020.

Ce nouveau point est adopté à l'unanimité et sera présenté à la prochaine A.G.

La situation de la Ligue pour cette saison 2020/2021 est ensuite présentée :

- Tous les salariés ont été payés à 100 %, au premier confinement. Les secrétaires ont travaillé alors que les cadres techniques étaient au chômage partiel suite à la fermeture des installations. La situation s'est inversée lors du deuxième confinement, les secrétaires étant au chômage partiel et les techniciens ayant pu reprendre leurs activités.
- Tout le monde devrait reprendre le travail pour la préparation de la saison prochaine aux environs de la mi-mars.

Ce budget réactualisé est adopté à l'unanimité.

Le prévisionnel 2021/2022 est ensuite présenté. Il a été élaboré du mieux possible compte tenu des incertitudes actuelles. Le budget du BP n'est pas évoqué mais il sera bien mis en œuvre et sera à l'équilibre.

Ce budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Licences :

Elles n'ont pas été facturées aux clubs pour la période du 15 Octobre au 15 Février, la quote part de la FFTT ayant été reversée.

Le conseil adopte le principe de facturer aux clubs ces licences.

Par ailleurs, un certain nombre de clubs a des retards de paiement.

Le montant des dettes des clubs vers la ligue s'élève ainsi à 45603€. Un courrier sera adressé la semaine prochaine afin que les clubs en retard se mettent à jour. A défaut de paiement rapide, les dossiers de subvention ANS qui pourraient être déposés ne pourront être pris en compte.

Mondial Vétérans :

Le dossier de demande d'indemnisation par l'assurance est bouclé avec l'expert. Une réponse de l'assureur devrait intervenir dans le courant de ce mois. La demande d'indemnité s'élève à 1008 k€ (l'expert ayant laissé envisager une fourchette d'indemnisation de 960 k€ à 1060 k€).

Le matériel promis par GEWO (180 tables toutes réservées) sera livré fin mai début juin. Il reste des séparations, des tables d'arbitrage et des marqueurs disponibles à la vente au tarif de 50% du prix catalogue. En outre, une demande de subvention a été formulée à la Région.

Campagne ANS 2021/2022 :

Elle va débiter le 20 Mars (au lieu du 15), la date de clôture du 15 Avril n'ayant pas bougé pour l'instant.

La composition de la commission d'attribution est approuvée à l'unanimité (cf annexe 1).

La commission d'étude des dossiers reste la même que celle de l'an passé.

L'enveloppe n'a pas été validée mais devrait rester équivalente à celle de l'an passé.

Les items ont été simplifiés et les dossiers devraient être plus pertinents ou aboutis (3 items possibles par club et 5 par comité).

Un item Plan de relance pourra être ajouté par les clubs et les comités et ligue pourront avoir une action de relance via l'item Soutien aux clubs Paris 2024.

A noter :

Les clubs devront avoir un compte Asso pour pouvoir prétendre à déposer un dossier ANS.

Les clubs affiliés aux fédérations handisports et sport adapté ne peuvent pas demander d'aide sur ces activités car ils sont déjà aidés par ces fédérations.

Il faudra présenter un dossier Bilan des actions subventionnées par l'ANS 2020.

Du fait du COVID, cette année il y a plusieurs cas de figure : début ou non des actions, report éventuel sur l'ANS 2021...

Un schéma explicatif sera envoyé aux clubs avec le dossier.

Informations diverses :

L'AG du CROS aura lieu en même temps que l'AG du 20 Mars et la ligue se doit d'être présente : elle sera représentée par Jamy LHOSTE.

La Fédération se prononcera le 4 Avril sur le devenir du Championnat par équipes, toutes les autres compétitions ont été annulées.

La Séance est levée à 20h30.

Daniel MARCHAND
Président



Cyril CLEMENT
Secrétaire Général



Annexe 1 : Commission ANS Ligue Nouvelle-Aquitaine Tennis de Table

<u>Président</u> :	Daniel MARCHAND
<u>Trésorière</u> :	Catherine BERTRAND
<u>Représentant du secrétaire général</u> :	Robert GENESTE
<u>Membres du conseil de ligue désignés par le président</u> :	Philippe DUMONTEIL Philippe LION
<u>Elu en charge de l'animation</u> :	Arnaud VALIERE
<u>Coordinateur ETR</u> :	Jacques MOMMESSIN
<u>Responsable administratif</u> :	Cyril CLEMENT
<u>Salariée</u> :	Sandrine ROUBINET
<u>Comités Départementaux</u> :	CD 16 : André SARDET CD 17 : Denis WEISS CD 19 : Christele LACROIX CD 23 : Jean-Marc ESCALLE CD 24 : Cyril CHAVANT CD 33 : Patrice JOUETTE CD 40 : Vincent LABARBE CD 47 : Gérard GIFFARD CD 64 : Frédéric POCHELU CD 79 : Vincent LORIOU CD 86 : Stéphane POUSSET CD 87 : Daniel SAUTERAUD

